



Aix en Provence


VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2012.1048**

Séance publique du

8 octobre 2012

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20121008-23021- DE-1-1_0
Date de signature : 10/10/12
Date de réception : mercredi 10 octobre 2012
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**OBJET : DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DÉPARTEMENTAL ET CLASSEMENT
DANS LE DOMAINE COMMUNAL D'UNE PARTIE DE LA RD 9 ET DE SES DÉPENDANCES
- RUE ERNEST PRADOS**

Le 08/10/12 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 02/10/2012, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Patricia LARNAUDIE, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mme Agnès AMIACH ELBEZ à M. François-Xavier DE PERETTI, M. Héliot BRAMI à M. Francis TAULAN, Mme Michèle JONES à Mme Arlette OLLIVIER, M. Christian LOUIT à Mme Danielle SANTAMARIA, M. Henri MATAS à Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Amaria MOHAMMEDI à M. Gérard GERACI, M. Christian PEREZ à M. Stéphane PAOLI, Mme Catherine RIVET-JOLIN à Mme Charlotte BENON, Mme Fleur SKRIVAN à Mme Michelle EINAUDI

Excusés sans pouvoir :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Alexandre MEDVEDOWSKY

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Stéphane PAOLI donne lecture du rapport ci-joint.



04.25

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Direction Générale des Services Techniques
D.A.S.T. Infrastructures
Direction Gestion de Voirie

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 08/10/12

RAPPORTEUR : M. Stéphane PAOLI

CO-RAPPORTEUR(S) : M. Eric CHEVALIER

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DÉPARTEMENTAL ET CLASSEMENT
DANS LE DOMAINE COMMUNAL D'UNE PARTIE DE LA RD 9 ET DE SES DÉPENDANCES
- RUE ERNEST PRADOS - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre du plan de circulation des Quartiers Sud, la Ville d'Aix-en-Provence va procéder à des aménagements de voirie sur plusieurs voies du secteur du Pont de l'Arc et notamment sur la rue Ernest PRADOS (RD9). Cette voie située en milieu urbain est encore propriété du Conseil Général des Bouches-du-Rhône.

La Direction des Routes du Conseil Général souhaite que cette voie fasse au préalable l'objet d'une *procédure de classement dans le domaine public communal après déclassement du domaine public départemental*.

Les emprises sont indiquées sur le plan ci-joint (PJ 1) et sont les suivantes :

- RD 9 du PR 0 + 000 au PR 1 + 180 m soit l'avenue Ernest PRADOS en totalité.

Les zones concernées sont identifiées sur l'extrait cadastral ci-joint (PJ 2).

La Direction des Routes du Conseil Général participera financièrement par le biais d'un fonds de concours à hauteur de 20 000 €. Ce fonds de concours fait l'objet d'une convention spécifique présentée dans une autre délibération en séance du Conseil Municipal du 8 octobre 2012.

Après délibération du Conseil Municipal, la Commission Permanente du Conseil Général délibérera pour le déclassement définitif du *domaine public départemental* de la RD 9 selon les emprises ci-dessus définies et leur classement dans le *domaine public communal*.

En conséquence, je vous demande donc, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ACCEPTER** le déclassement *du domaine public départemental* et le *classement dans le domaine public communal* d'une partie de la RD 9 (avenue Ernest PRADOS) selon les emprises ci-dessus définies,
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les documents correspondants.

**2012.1048 - DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DÉPARTEMENTAL ET
CLASSEMENT DANS LE DOMAINE COMMUNAL D'UNE PARTIE DE LA RD 9 ET DE
SES DÉPENDANCES - RUE ERNEST PRADOS**

Présents et représentés	:	49
Présents	:	40
Abstentions	:	0
Non participation	:	0
Suffrages Exprimés	:	49
Pour	:	49
Contre	:	0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

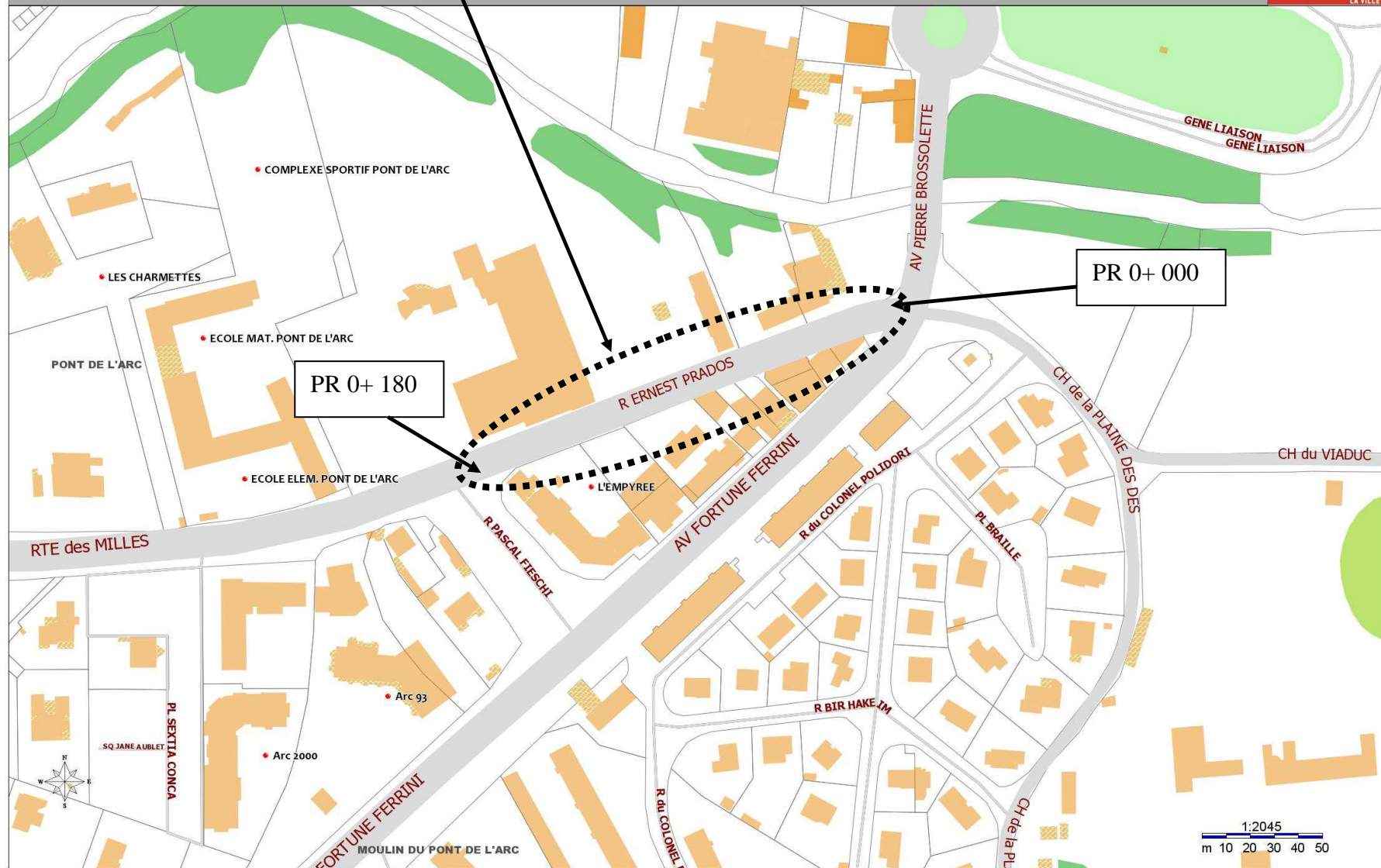
Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 10/10/2012
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

Rue Ernest PRADOS



**DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES**
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL
INFORMATISÉ

Département :
BOUCHES DU RHONE

Commune :
AIX EN PROVENCE

Section : HX
Feuille : 000 HX 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 05/06/2012
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
Aix en Provence 1
Hôtel des Impôts Foncier 10 avenue de la Cible
13626 Aix en Provence Cedex 1
tél. 04 42 37 54 57 fax 04 42 37 53 88
cdf.aix-en-provence-1@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr
©2011 Ministère du budget, des comptes
publics, de la fonction publique et de la réforme
de l'Etat

